

# La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

---

## Sommaire

I Titulaires. — II Aux prières. — III Correspondance romaine. — IV Messe de minuit, le 31 décembre. — V Revanches divines. — VI Honoraire de messe. — VII Les Sautaux du lac des Bois. — VIII Le saint bréviaire et son avenir. — IX Ordo. — X Le Sacré-Cœur de Montréal : sa fondation, fêtes du centenaire. — XI Monastère du Précieux-Sang de Jésus à Notre-Dame-de-Grâce, élections générales. — XII Prière de la servante.

---

### TITULAIRES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTREAL

Mardi, le 25 décembre

DIOCÈSE DE MONTREAL. — Fête du titulaire du Saint-Enfant-Jésus (Pointe-aux-Tremblés et Mile End).

Dimanche, le 30 décembre

DIOCÈSE DE MONTREAL. — Fête du titulaire de Sainte-Anastase ; solennité de celui de Saint-Jean, et, par anticipation, de celui de Sainte-Mélanie.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité du titulaire de Sainte-Étienne (Bolton).

---

## AUX PRIERES

---

M. Jean-Baptiste Benoit Larue, prêtre de la compagnie de Saint-Sulpice, procureur du séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, décédé à Montréal.

Mlle Elisabeth Ménard, décédée à Saint-Paul-de-Joliette, au couvent des Sœurs de la Charité de la Providence.

Mme Vve André Brisset, décédée à Montréal.

Sœur Emma Caron, des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal, décédée à Montréal.

Sœur Marie-Séraphine, née Annie Labry, des Sœurs de Sainte-Anne, décédée à Lachine.

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 28 novembre 1900.

**D**ANS ces derniers quinze jours aucun événement grave ne s'est passé à Rome, mais le jubilé a continué sa marche ascendante et les pèlerins affluent de plus en plus nombreux dans la Ville Eternelle. Il est permis dès maintenant de calculer le nombre de pieux fidèles qui auront fait trêve à leurs occupations habituelles pour venir à Rome bénéficier du grand pardon, et en ne tenant compte que de ceux venus par groupes, en chemins de fer on a reçu déjà plus de 600,000 pèlerins. Ces chiffres nous permettent de penser qu'à la clôture de l'année sainte celui de 700,000 sera dépassé. Si maintenant on se rapporte à ce que disaient et imprimaient les journaux libéraux au commencement de l'année sainte, il est impossible de ne point voir comment Dieu s'est moqué de leur prétendue sagesse et a déjoué, par la force de la foi, tous les calculs du démon.

— Le comité des pèlerinages avait dû, pour obtenir des réductions des administrations des chemins de fer, garantir un nombre de pèlerins qui devait aller à 250,000. Si ce chiffre était atteint, le comité sortait indemne; s'il ne l'était point, le fond de garantie (\$10,000) versé aux compagnies leur restait acquis. Le comité a eu confiance, et c'est presque le triple de personnes que les chemins de fer ont convoyé dans la Ville Eternelle.

— Mais il faut compter encore les pèlerins isolés, les petits groupes qui ne profitaient pas des réductions accordées aux grands pèlerinages. Ici la statistique est impossible à établir. Cependant, il semble qu'en tenant compte de tous ces éléments et sans faire entrer dans le calcul les Romains qui ont gagné leur jubilé, on peut affirmer que le nombre des pèlerins s'est approché très près du million s'il ne l'a pas atteint. Nous n'avons pas eu, il est vrai, le chiffre des pèlerins du premier jubilé. Sous Boniface VIII, en effet, le nombre des personnes qui vinrent à Rome fut, au témoignage des chroniqueurs contemporains, de 2 millions, et on en comptait jusqu'à 30,000 par jour. Un autre jubilé qui appela énormément de fidèles fut celui de Clément VIII en 1600. Les données historiques sont cette fois plus exactes et de nombre des pèlerins fut de 3 millions. Mais si nous n'atteignons

point ces chiffres malgré les facilités de communication, le concours de cette année jubilaire a été bien plus considérable que celui qui se vérifia aux mêmes époques dans le siècle passé et le siècle présent. Sans parler des jubilés qui eurent lieu dans le XVIII<sup>e</sup> siècle, celui de Léon XII en 1825 n'amena à Rome que 376,000 pèlerins. Faisons un nombre rond, c'est au plus 400,000 personnes que Rome aurait alors vues dans ses murs. Cette fois, les chiffres de pèlerins arrivent à plus de 600,000 ; et les pèlerinages annoncés permettent de calculer à 700,000 le nombre total des pèlerins en groupe. Les journaux libéraux continueront à crier que la foi est morte et que la religion va en déclinant dans la conscience des peuples.

— Parmi les pèlerinages qui doivent arriver en décembre à Rome, il y en a un anglais dirigé par le duc de Norfolk, qui, par suite d'une foule de circonstances, ne pouvait arriver qu'après les fêtes de Noël. C'était un peu tard. Mais le Souverain-Pontife, mis au courant des circonstances qui retardaient la venue de ces pèlerins, a accordé qu'ils pussent gagner leur jubilé. La porte sainte, bien entendu, sera close le 24 décembre, mais cela ne sera point un obstacle. On sait que le Souverain-Pontife a étendu pour six mois à tout le monde chrétien la grâce jubilaire sous des conditions identiques à celles fixées pour son obtention à Rome, en accordant toutefois aux évêques le pouvoir à l'occasion de modifier ces conditions. Il est presque certain que le pape n'exceptera point Rome de cette gracieuse concession, et que les Romains pourront encore pendant six mois, comme les fidèles du monde entier, profiter de cette grande grâce et gagner une seconde fois leur jubilé.

— Depuis longtemps un projet de refonte du catalogue de l'Index était à l'ordre du jour. Les catalogues imprimés jusqu'ici contenaient dans leurs colonnes nombre d'ouvrages qui sont maintenant une rareté bibliographique et dont personne n'a cure, d'autres défendus *in odium auctoris*, ou parce qu'ils traitaient de controverses locales depuis longtemps éteintes. Dans ce genre est une certaine catégorie de livres en faveur de l'Immaculée Conception — mais qui avaient, à raison de la vivacité de la controverse, excité la susceptibilité du Maître du Sacré-Palais. On avait aussi mis anciennement à l'Index non pas des livres, mais des brochures de quelques pages. La condamnation était méritée et avait pour but de préserver la foi des fidèles. Toutefois ces feuilles volantes ne sont plus aujourd'hui qu'un

souvenir ; et si quelque bibliothèque en conserve encore un exemplaire, elle ne le montre qu'à titre de curiosité. On en a débarrassé le catalogue de l'Index. Grâce à tous ces remaniements, ces suppressions, dont je ne fais ici qu'esquisser le principe, on a pu arriver à un Index plus rationnel, moins chargé, d'où l'on a élagué toutes les superfétations inutiles qui pouvaient avoir un intérêt historique, mais de nulle valeur pour le lecteur dont elles rendaient seulement les recherches plus longues. Cette nouvelle édition, qui fait force de loi, est précédée d'un bref pontifical du 17 septembre et remplace toutes les anciennes éditions.

— Le consistoire devait être tenu vers le milieu de décembre et pourvoir à la création d'un certain nombre de cardinaux. Il est à peu près certain que le consistoire ne se tiendra qu'en janvier et qu'au mois de décembre il n'y aura que des nominations épiscopales. Celles-ci, pour l'Italie particulièrement, ont été faites en majorité par bref ; mais les autres nations ont certainement des propositions à faire, et ce consistoire permettrait de mettre fin au veuvage des Églises, veuvage qui va souvent au détriment de l'intégrité de la mense épiscopale. La France, malheureusement, se distingue dans cette spoliation indirecte des biens de l'Église et l'économe laïque, chargé par le gouvernement d'administrer ces menses *sede vacante*, semble bien plutôt avoir la mission de les liquider.

— Le Souverain-Pontife, excessivement préoccupé de la situation religieuse en France et de la guerre acharnée que l'on fait en ce moment aux congrégations, a écrit à ce sujet une lettre au président de la République. Il y a quelques mois, il en avait écrit une autre pour faire connaître ses justes doléances sur les lois qui se préparaient. Cette fois le Souverain-Pontife est décidé, si le gouvernement continue sa campagne anti-catholique, à publier la lettre qu'il a adressée au chef du gouvernement. Ce sera une preuve de la vigueur apostolique avec laquelle Léon XIII défend de tout son pouvoir l'indépendance et la liberté de l'Église, et maintient le droit qu'elle a d'avoir toujours en son sein ceux qui pratiquent les conseils évangéliques. Certes le pape se fait peu d'illusion sur l'accueil réservé à sa lettre, la mort des congrégations religieuses est résolue dans les loges. Mais il avait le devoir de parler et il n'y manquera pas.

DON ALESSANDRO.

## MESSE DE MINUIT

Le 31 décembre

**N**OUS avons publié l'année dernière un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 13 novembre 1899, par lequel le Souverain-Pontife daignait accorder au monde catholique une faveur extraordinaire, à l'occasion de l'ouverture du jubilé et de l'aurore du vingtième siècle.

Comme on se le rappelle sans doute, voici en quoi consistait cette faveur.

Pour sanctifier les premières heures de l'année jubilaire et du siècle nouveau, Léon XIII permettait, durant les deux nuits du 31 décembre 1900 et du 31 décembre 1901, la célébration d'une messe de minuit, devant le Saint-Sacrement exposé, dans toutes les églises et chapelles où l'on conserve la Sainte Eucharistie.

Le document ajoutait qu'on ne devait user de ce privilège qu'avec l'autorisation des ordinaires.

Cette autorisation, nous sommes chargé d'en avertir le clergé de Montréal, Mgr l'archevêque la donne de grand cœur.

Pendant la prochaine nuit du 31 décembre au 1 janvier, le saint sacrifice de la messe pourra donc être célébré par tout le diocèse dans les églises et les chapelles où sont gardées les Saintes Espèces.

Cependant, cette année encore comme l'année dernière, les paroisses où il n'y aurait qu'un seul prêtre ne pourront pas bénéficier de cette faveur. Car le décret de la Sacrée Congrégation ne permet pas le binage ; et il est nécessaire, pour la commodité des fidèles, que dans chaque église paroissiale la grand'messe du jour ait lieu comme d'habitude au premier de l'an.

Il est exigé que la messe de minuit soit célébrée en présence du Saint-Sacrement exposé. Elle peut être indifféremment lue ou chantée, mais ce sera répondre au vœu du Saint-Père que de lui donner toute la solennité possible. Cette messe doit être celle de la Circoncision.

Les fidèles sont autorisés à communier durant cette nuit, soit pendant la messe, soit avant, soit après.

Espérons qu'une si précieuse faveur sera accueillie comme elle doit l'être, c'est-à-dire avec le plus religieux recueillement. Aimons

à sanctifier par la prière ces instants solennels qui vont ouvrir le siècle nouveau et qui sont offerts à Jésus Rédempteur par l'Eglise notre mère.

Surtout qu'ils ne deviennent pour personne une occasion de dissipation, d'intempérance et de péché. Qu'on s'y approche, le cœur pénitent et rempli de gratitude, des sacrements de pénitence et d'eucharistie.

Est-ce trop présumer de l'esprit de foi des aubergistes, que de leur demander de ne pas vendre de boissons enivrantes pendant cette nuit sainte ? Non ! ce qu'ils ont fait l'an passé dans une circonstance semblable, ils tiendront à honneur de le faire encore cette année.

## REVANCHES DIVINES

**R**IEN ne lui manquait. Elle était jeune et riche et belle ; bientôt, si elle le voulait, les prétendants à sa main ne manqueraient pas ; seulement cela ne la tentait guère. Elle s'ennuyait au théâtre presque autant qu'au bal ; tous les matins elle allait à cheval se promener au Bois. En revenant, parfois, elle était sombre comme quelqu'un qui a pleuré. Un jour sa mère la surprit transcrivant, dans son album, le passage où Bossuet parle de "l'ennui, cet inexorable ennui qui fait le fond de la vie humaine."

Cette enfant, Dieu l'avait marquée de son signe : elle devait lui appartenir. C'est son droit à ce Ravisser divin de cueillir, où bon lui semble, des fleurs vivantes dans les jardins de la terre.

De toute éternité, Dieu prédestine sa créature à une fin déterminée ; il a sur elle un dessein spécial ; il veut recevoir d'elle un service, une gloire distincte de celle qu'il attend d'un autre être. Et si nous l'en frustrons, nous dérangeons ses plans et nous nous rendons malheureux, en ne nous plaçant pas dans le milieu où il nous veut. Parmi les névrosés et les déracinés de l'heure présente, il en est qui pourraient trouver leur compte dans cette théorie logique de l'ordre social, mais continuons

Par une après-midi de Sainte-Cécile, Louise vint donc trouver le prêtre et elle lui dit : " Père, je crois bien que le Bon Dieu me veut à son service ; le couvent n'est pas seulement l'asile de l'innocence, il est aussi le refuge du repentir, je veux vivre au couvent "

Etonné de cette parole, le prêtre essaya de sonder ce cœur de dix-huit ans : c'était virginal comme une fleur, aucun souffle impur n'avait encore rien défloré.

" Priez et réfléchissez, lui dit-il, plus tard nous en reparlerons."

Plus tard on en reparla et tout fut trouvé dans le même état. L'appel divin persistait toujours irrésistible.

Louise se decida donc à en parler à sa mère, veuve de l'an dernier et n'ayant qu'elle pour enfant.

" Pour cela, ma fille, non jamais je ne vous laisserai partir, non jamais."

Quelques jours après, le cœur battant à se rompre, l'enfant réitéra sa requête.

" Je vous ai dit que vous n'entreriez jamais au couvent, et je vous défends de m'en parler encore. Vous vivrez ici avec moi, cessez vos calembredaines."

Dieu ne ratifia point cette parole maternelle. Louise ne formula plus d'autre demande. Mais ses joues un peu à la fois perdirent de leurs couleurs rosées et blanches, un cercle de bistre noircit les rebords de ses yeux, et un mal étrange, la nostalgie du ciel peut-être, commença à la consumer. Elle se sentit fléchir de jour en jour.

Le docteur prescrivit une saison à la côte d'azur, et beaucoup d'exercice, et beaucoup de distractions. Il ignorait que l'enfant était prête pour le grand voyage à l'autre côté du ciel.

\* \* \*

C'est fête dans la grande ville des rêves, c'est la foire du monde dans la capitale du globe, les rues sont transformées en routes lumineuses, les palais sont éblouissants de beauté, Babylone est devenue reine de l'univers, son vaisseau symbolique peut flotter sans sombrer.

Dans l'avenue des Champs Elysées, une femme vêtue de noir et une jeune fille se dirigent vers le champ des merveilles, où la civilisation a défié Dieu.



Dans le brouhaha des boulevards il faut prendre garde à soi ; la mort est là cachée, à combien d'endroits ?

Toutes deux sont prudentes et aucun malheur n'arrivera, elles ont tant l'habitude de traverser une rue parisienne.

“ Prenons au plus court, par cette rue transversale, dit la mère, nous arriverons plus vite.”

Cette phrase était à peine achevée, qu'un cheval emporté et furieux se rue sur la plus jeune des promeneuses et lui assène un coup de pied en pleine poitrine. Quelques minutes après, Louise était morte.

Si vous allez un jour à l'hôpital des aliénés à B... ; peut-être rencontrerez-vous une femme jeune encore avec des cheveux blancs.

Et si vous lui parlez, elle vous dira : “ J'ai tué mon enfant, j'ai tué mon enfant”.

Cette femme-là, c'est la mère de Louise.

L'ABBÉ LELEU.

Monte Bello, 29 novembre 1900.

## HONORAIRE DE MESSE

**L**E prêtre qui reçoit un *honoraire* pour célébrer au bénéfice d'un ou de plusieurs défunts, ou pour dire la messe votive en l'honneur de quelque mystère, de la sainte Vierge, ou d'un saint, satisfait à cette obligation en célébrant la messe conforme à son office si le rite du jour n'autorise pas la messe demandée, pourvu cependant, qu'il applique le sacrifice selon l'intention de la personne qui a donné l'honoraire. “ Mais il est préférable de satisfaire, autant que possible, à cette intention, par la célébration de la messe des morts, ou de la messe votive.”

(Sacree Congrégation des Rites, 13 juin 1899.)

“La raison en est que le fruit propre du sacrifice réside dans ses parties essentielles, non dans ses rites accidentels, et régulièrement, on peut le présumer, c'est ce fruit que les fidèles ont en vue en demandant la messe. Parfois cependant leur intention explicite pourrait modifier cette solution.”



## LES SAUTEUX DU LAC DES BOIS

**J**'AI lu avec intérêt la lettre publiée par la *Semaine religieuse* sur les Sautoux du lac des Bois.

Ce n'est pas sans étonnement, en effet, qu'on apprend l'existence de tant de familles païennes vivant pour ainsi dire à nos portes, quand les lumières de l'Évangile ont déjà rayonné depuis longtemps jusque sur les côtes de l'Océan Glacial, et quand depuis plus de soixante ans des missions permanentes existent chez toutes les tribus des côtes de l'Océan Pacifique.

Comment se fait-il que les Sautoux, qui les premiers auraient dû bénéficier des travaux du missionnaire, sont encore ensevelis dans les ombres de la mort, adonnés à toutes les superstitions du paganisme ? Les Montagnais, les Cris, les Pieds-Noirs si attachés à leurs coutumes ont tous cédé à l'influence du prêtre et ont accepté les pratiques de la religion chrétienne. Seuls, les Sautoux, enclavés de tous côtés dans la civilisation, restent toujours rebelles à l'appel pressant que leur fait le missionnaire. Sans doute la divine Providence n'est pas en défaut.

Dieu a fait pour ces sauvages autant qu'il a fait pour les autres tribus du Nord-Ouest. Ce sont eux qui les premiers, après l'arrivée de Mgr Provencher à Saint-Boniface, ont eu l'avantage d'avoir un missionnaire parlant leur langue et résidant parmi eux. Dès l'année 1833 M. Georges Belcourt établissait sur la rivière Winnipeg une belle mission pour les Sautoux ; en 1835 il en établissait une autre à la baie Saint-Paul sur la rivière Assiniboine. Là il leur bâtissait une chapelle et leur ouvrait une école. Mgr Provencher n'épargna ni peines, ni sacrifices, pour les amener aux coutumes de la vie civilisée.

Mais à tous les avantages qui leur furent offerts ils préférèrent leur vie nomade et leurs débauches païennes. De la civilisation ils ont pris les vices, l'ivrognerie, le vol, etc ; on pourrait affirmer que leurs premiers rapports avec la civilisation ont été pour eux un malheur.

Nous avons dit, dans notre ouvrage *l'Ouest Canadien*, le mal qu'avait fait la malheureuse Compagnie du Nord-

Ouest chez les tribus du lac des Bois et de ses environs.

De 1784 à 1820 les traiteurs de fourrures ont semblé prendre à cœur d'enseigner le vice à ces malheureux sauvages, et quand Mgr Provencher est arrivé dans leur pays il n'a trouvé sur son passage au lac des Bois que ruines faites par les blancs. C'est là qu'on doit chercher la cause du peu de succès obtenus par les missionnaires, et non dans le sang du Père Auneau de la mort duquel les Sauteux ne sont pas coupables. Pauvres sauvages, ils ont assez de crimes à leur dossier sans y ajouter celui-là.

Le Père Auneau a été assassiné durant la nuit du 8 au 9 juin 1835, dans une île du lac des Bois, par des Sioux des prairies au nombre d'une douzaine. Ce furent les meurtriers eux-mêmes qui racontèrent le fait à M. Legardeur de Saint-Pierre, gardien du fort des Sioux sur le Mississipi, et c'est une lettre de M. de Saint-Pierre qui nous l'apprend. Donc les Sauteux n'ont pas sur la tête le sang du Père Auneau ; ils sont plutôt les victimes des scandales donnés par les blancs traiteurs de fourrures.

Prions pour eux et pour nos anciens cœurs des bois.

L'ABBÉ G. DUGAS, P<sup>TR</sup>E.

## LE SAINT BREVIAIRE ET SON AVENIR

*Brochure de vingt-trois pages, par Mgr Isoard, évêque d'Annecy.*



GR l'évêque d'Annecy étudie, dans cet opuscule, une question qui mérite de retenir l'attention du clergé. Les nombreux offices composés en l'honneur des saints canonisés en ces derniers siècles n'ont pas été sans modifier l'économie du bréviaire.

C'est à peine si, pendant le carême, le prêtre a quelquefois l'occasion de réciter l'office de la Férie. Il y a fort peu de jours dans l'année qui ne soient affectés à la célébration d'une fête double ou semi-double.

Avec les nombreuses causes de canonisation actuellement pendantes devant la Sacrée Congrégation des Rites, il est à prévoir que, dans un avenir assez rapproché, il ne restera plus un seul jour dans le calendrier catholique qui puisse être attribué à la célébration de l'office d'un nouveau saint.

Dès lors, une réforme du bréviaire s'imposera tôt ou tard.

Mgr Isoard demande pourquoi tous les saints récemment canonisés ont un office du rite double, alors que de très grands saints des siècles précédents sont célébrés sous le rite semi-double et même simple.

Le savant prélat propose une mesure radicale, dont le double avantage serait de rétablir la récitation hebdomadaire du psautier, si conforme à l'esprit de l'Église, tout en respectant autant que possible l'œuvre liturgique des derniers siècles. Cette réforme consisterait à simplifier tous les offices doubles et semi-doubles des saints.

La récitation de l'office simple, qui est fort rare aujourd'hui, ne serait plus interrompue que par les fêtes de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge et des saints dont l'office est actuellement de rite double-majeur.

Il faudrait évidemment abréger les leçons du second nocturne, si courtes pour les saints des premiers siècles, si développées dans les offices récents.

C'est là, dira-t-on, une question qui regarde exclusivement le Saint-Siège et dont il est inutile de saisir le public. Mgr Isoard répond très justement qu'il n'est pas interdit de provoquer un mouvement en faveur d'une réforme du bréviaire, que des suppliques en ce sens peuvent être adressés au pape par les évêques et le clergé, et que les propositions les plus pratiques, les plus conformes à l'esprit de l'Église ne peuvent qu'être favorablement accueillies à Rome.

Le pieux évêque d'Annecy estime que la réforme qu'il propose rendrait la récitation du bréviaire plus profitable et plus attrayante, en permettant au clerc de relire plus souvent le psautier.

La récitation si fréquente aujourd'hui de l'office des confesseurs fait repasser sans cesse sous nos yeux les mêmes psaumes, tandis que d'autres, en bien plus grand nombre, reviennent à peine une ou deux fois par an sur nos lèvres.

Or, la récitation des psaumes est la prière liturgique par excellence.

On pourra objecter que l'office de rite simple n'ayant qu'un seul nocturne, ne peut être interrompu sans dommage pour la piété, tandis que les trois nocturnes de l'office double forment chacun un tout, en sorte que le prêtre

obligé de vaquer entre deux nocturnes, à l'administration des sacrements ou à tout autre office de son ministère, peut reprendre sans inconvénient la récitation de l'office où il l'a laissé.

Quoi qu'il en soit, la question est à étudier, et si ces discussions avaient pour résultat d'attirer davantage l'attention sur l'importance et la beauté des prières liturgiques, ce serait un service rendu à l'Église et un bienfait pour les âmes

CHARLES MAIGNEN.

---

## ORDO

---

*pas cela*

**L'**ORDO de la province ecclésiastique de Montréal, à l'usage des prêtres comme des chantres, pour l'année 1901, est maintenant en vente. On y a conservé toutes les améliorations précédemment inaugurées. Le caractère, gros et net, est lisible à distance. C'est la même variété de caractère gras pour désigner la couleur du jour, le rite de la fête, les titres des diocèses, et plus petit pour les notes et offices supplémentaires. Les décrets de l'ordo de cette année ont fait place à d'autres plus récents, dont quelques-uns n'ont pas encore été publiés en ce pays. Par ordre de Mgr l'archevêque, on a omis le cinquième appendice : ETAT DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

De plus, on a laissé à la fin de chaque mois un espace suffisant pour inscrire diverses intentions de messe ou autres notes.

On peut se procurer des exemplaires simplement brochés ; d'autres brochés avec pages perforées, à l'usage de ceux qui détachent les feuilles de l'ordo pour les conserver dans leur bréviaire ; et enfin des exemplaires cartonnés avec tranche rouge et titre en lettres d'or.

Les ordos cartonnés se vendent 35 cents, les perforés et les brochés 25 cents ; les ordos des chantres 10 cents.

On devra donc indiquer dans sa commande laquelle de ces catégories d'ordos on veut avoir, avec entente qu'à défaut des exemplaires indiqués la commande portera sur les exemplaires d'autres catégories. On peut s'adresser à l'archevêché et chez les principaux libraires.

Messieurs les libraires *seuls* doivent adresser leur commande à MM. Arbour & Laperle, 419 et 421, rue Saint-Paul, Montréal.

## LE SACRÉ-CŒUR DE MONTREAL

### Sa f ndation -- Fêtes du centenaire

**L**ES origines de cette maison, que nous n'avons fait que mentionner dans un précédent aperçu, sont vraiment intéressantes. Elles se rattachent à celles de la Congrégation des Dames Enfants de Marie, solennellement érigée en 1846 par le vénéré Mgr Bourget, d'après les règlements approuvés pour le Sacré-Cœur.

La fondation de Saint-Jacques-de-l'Achigan venait alors d'être transférée à Saint-Vincent-de-Paul. Aussi fut-il immédiatement décidé que, vu la longueur du trajet, on aviserait aux moyens de procurer aux Enfants de Marie, à Montréal même, une église pour les messes mensuelles et un lieu convenable pour les réunions de travail, afin que les associées n'eussent à se rendre au Sacré-Cœur que pour les réunions extraordinaires. La chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, puis, en 1849, l'église des RR. PP. Jésuites furent successivement désignées pour les messes du premier vendredi ; la délicate charité des religieuses de l'Hôpital-Général prêta une salle pour les réunions jusqu'en 1857, où les Sœurs de la Providence, p'us au centre de Montréal, voulurent bien coopérer à cette œuvre de zèle.

La translation de la maison de Saint-Vincent au Sault-au-Récollet permit aux Enfants de Marie d'avoir, à partir de 1858, des réunions plus fréquentes au Sacré-Cœur, ainsi que la retraite annuelle ; ce qui déjà provoqua leur joie.

Mais avec quels transports n'accueillirent-elles pas l'annonce, faite en mai 1861, que, pour la prospérité de la Congrégation, Monseigneur avait désiré que les religieuses du Sacré-Cœur eussent une maison à Montréal. En effet, les Mères Trincano, Moncheur, de Vantini, Léprohan, Bienvenue, Lionnais et Démers, les Sœurs Champeaux, Lévêque, Poirier, Lambert et plusieurs autres, virent, le 14 août, les Enfants de Marie accourir nombreuses à la maison de la rue Saint-Hubert, pour la bénédiction de la chapelle par Mgr Bourget. Sa Grandeur exprima la satisfaction que lui causait cet événement. « Cette maison, dit le saint prélat, sera une bénédiction pour la « ville, un boulevard pour le quartier, un port assuré où, fatiguées du « tumulte et des scandales du monde, Enfants de Marie, vous viendrez « vous reposer, vous retremper dans la retraite, et puiser de nouvelles « forces pour vaincre l'ennemi du salut, pour vous conserver pures

« et innocentes, afin d'être la merveille de la société, car une femme chrétienne, qui se maintient dans la modestie et dans toute la vérité de sa mission, est une vraie merveille. »

Le même jour, la promesse de cinq nouvelles élèves était un gage que, selon les desseins providentiels, l'œuvre de l'éducation devait marcher de pair avec celle des Enfants de Marie et en être la base. Bientôt la prospérité de ces œuvres fit songer à un autre abri ; en mai 1862, le Sacré-Cœur s'installa rue Berri ; en janvier 1863, rue Lagauchetière ; en juillet 1872, rue Sainte-Catherine ; en août 1894, rue Saint-Alexandre. C'est vers ce vaste local que se dirigent maintenant les Enfants de Marie, pour s'encourager à accomplir toujours plus vaillamment leur importante mission au milieu du monde, ainsi que de nombreuses élèves qui, soit au demi-pensionnat, soit à l'école gratuite ou à l'ouvroir, viennent apprendre, avec les connaissances nécessaires à leurs différentes positions, les principes foncièrement chrétiens et l'amour du Cœur Sacré de Jésus.

\* \* \*

Les fêtes du centenaire y ont eu, comme à la maison du Sault-au-Récollet, un cachet de solennelle simplicité, de réel bonheur, de profonde reconnaissance, de familiale intimité. Nous ne reviendrons pas sur le détail de ces jours de fête ; mais une ancienne élève nous prie de combler quelques omissions.

Voici ses notes. Nous les publions avec plaisir :

Dans un magnifique discours, M. le chanoine Archambeault développa la grande thèse de l'éducation physique, intellectuelle et morale, montrant que cette tâche incombe à l'Eglise, qu'elle seule en est capable. L'exorde et la péroraison se distinguèrent par le tact exquis avec lequel l'orateur s'adressa aux différentes catégories de personnes composant son nombreux auditoire. Ce sermon fut le parfait complément de ceux du triduum. Le Rév. Père O'Brien, jésuite, le Rév. Père Bournival, jésuite, le Rév. Père Berchmans, franciscain, avaient éloquemment parlé les jours précédents de la vénérable fondatrice d'une société vouée au divin Cœur et à l'apostolat de l'éducation, et avaient formé en son honneur un vrai concert de louanges !

M. le lieutenant gouverneur daigna honorer de sa présence la réunion des Souvenirs, ainsi nommée à cause des souvenirs évoqués et des souvenirs distribués. Mme Jetté sut se laisser inspirer par son cœur de sincère élève du Sacré-Cœur et de fervente Enfant de

Marie, pour composer une adresse, chef-d'œuvre de littérature et d'histoire.

Le jour du congé, le plus grand plaisir des élèves fut la visite des Petites-Sœurs-des-Pauvres et la distribution de vivres pour leurs vieillards ; elles-mêmes chargèrent la voiture des Petites-Sœurs, prouvant par leur entrain qu'il n'y aurait guère de congé pour elles si la charité en était exclue.

Le 23, pendant que les élèves se réjouissaient en famille, les religieuses du Sacré-Cœur avaient le bonheur de faire celui de leurs 150 petites filles pauvres. La Providence avait voulu que ce fût un beau jour : la nuit avait vu disparaître la neige, le vent avait même séché le sol, de sorte que de joyeux ébats purent être pris au jardin. C'est, pour ces chères enfants, le plus grand plaisir des jours de congé ; mais le plus désiré, pour ce congé exceptionnel, fut une table abondamment servie, dont elles s'étaient réjouies à l'avance et à laquelle honneur fut fait. La joie de ces enfants ne s'élevait-elle pas jusqu'à la Vénérable Mère Barat qui, à l'égal des plus grands saints, avait compris que le bien fait aux petits et aux pauvres est fait à Jésus ?

A la fin de ce jour, les fêtes du premier centenaire de la Société du Sacré-Cœur devenaient l'histoire du passé ; les cœurs avaient joui, les cœurs étaient heureux. Le souvenir, souvent plein d'amertume, est pour les fêtes du monde ; le souvenir, toujours plein de douceur, pour les fêtes de famille, pour les fêtes religieuses !

## MONASTÈRE DU PRÉCIEUX-SANG DE JÉSUS

### A Notre-Dame-de-Grâce

#### Elections générales

Le 7 de ce mois ont eu lieu les élections générales au Monastère du Précieux-Sang de Jésus, à Notre-Dame-de-Grâce.

Ces élections furent présidées par Mgr l'archevêque de Montréal. Elles ont donné le résultat suivant :

*Supérieure*, Sœur Sainte-Cécile ; *Assistante*, Sœur Marie-Hélène de Jésus ; *Maîtresse des novices*, Sœur du Saint-Cœur de Marie ; *Dépositaire*, Sœur Saint-Jean l'Évangéliste ; *Conseillères*, Sœurs Marguerite-Marie, Marie de Grâce et Marie de l'Incarnation.



## PRIERE DE LA SERVANTE



*OICI une des plus belles pages de Lamartine. Elle vient d'être lue à ses collègues par un des membres de l'Académie française, " car j'ai peur, a-t-il dit, " que vous ne connaissiez pas cette page d'une incomparable " beauté morale, une des plus vraiment évangéliques qui aient " été écrites chez nous ".*

Mon Dieu, faites-moi la grâce de trouver la servitude douce et de l'accepter sans murmure comme la condition que vous nous avez imposée à tous en nous envoyant dans ce monde. Si nous ne nous servons pas les uns les autres, nous ne servons pas Dieu, car la vie humaine n'est qu'un service réciproque. Les plus heureux sont ceux qui servent leur prochain sans gages pour l'amour de vous. Mais nous autres, pauvres servantes, il faut bien gagner le pain que vous ne nous avez pas donné en naissant. Nous sommes peut-être plus agréables à vos yeux pour cela, si nous savons comprendre notre état ; car, outre la peine, nous avons l'humiliation du salaire que nous sommes forcées de recevoir pour servir ceux que nous aimons.

Nous sommes de toutes les maisons, et les maisons peuvent nous fermer leurs portes ; nous sommes de toutes les familles, et toutes les familles peuvent nous rejeter ; nous élevons les enfants comme s'ils étaient à nous, et, quand nous les avons élevés, ils ne nous connaissent plus pour leurs mères ; nous épargnons le bien du maître, et le bien que nous lui avons épargné s'en va à d'autres qu'à nous. Nous nous attachons au foyer, à l'arbre, au puits, au chien de la cour, et le foyer, l'arbre, le puits, le chien nous sont enlevés quand il plaît à nos maîtres... Parentes sans parenté, familières sans famille, filles sans mères, mères sans enfants, cœurs qui se donnent sans être reçus : voilà le sort des servantes devant vous. Accordez-moi de connaître les devoirs, les peines et les consolations de mon état et, après avoir été ici-bas une bonne servante des hommes, d'être là-haut une heureuse servante du Maître parfait !